



PLAN ENERGIE

ET CLIMAT

COMMUNAL

Un plus pour ma commune

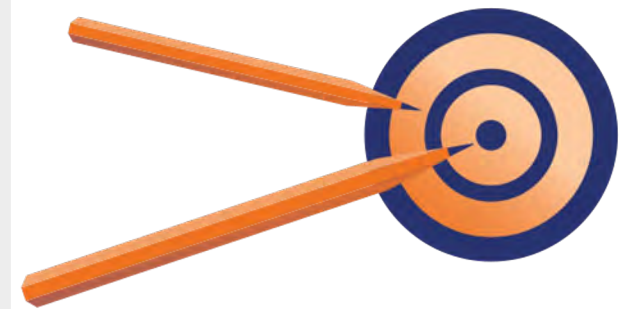
Où en est votre Commune ?

Etat d'avancement du PECC

mars 2026

eglosion
CREATING THE FUTURE

1. Objectifs climat fédéraux et cantonaux & obligations constitutionnelles pour les communes
2. Rappel du calendrier PECC
3. Rappel de l'état des lieux et des résultats de la démarche participative
4. Plan d'action validé par la Municipalité
5. Mesures réalisées et en cours



**Objectifs climat fédéraux et cantonaux &
obligations constitutionnelles pour les
communes**

Niveau fédéral :

Accord de Paris (2015) : réduction de 50% des émissions de gaz à effet de serre d'ici 2030 (réf. 1990)

Zéro émission net visé en 2050

Loi climat et innovation acceptée en 2023 :

- ✓ Zéro émission net à 2050 pour les émissions territoriales
- ✓ Objectifs intermédiaires à 2040
- ✓ Objectifs indicatifs pour le bâtiment (énergie), les transports et l'industrie

Stratégie climat à long terme de la Suisse (2050)

Niveau cantonal :

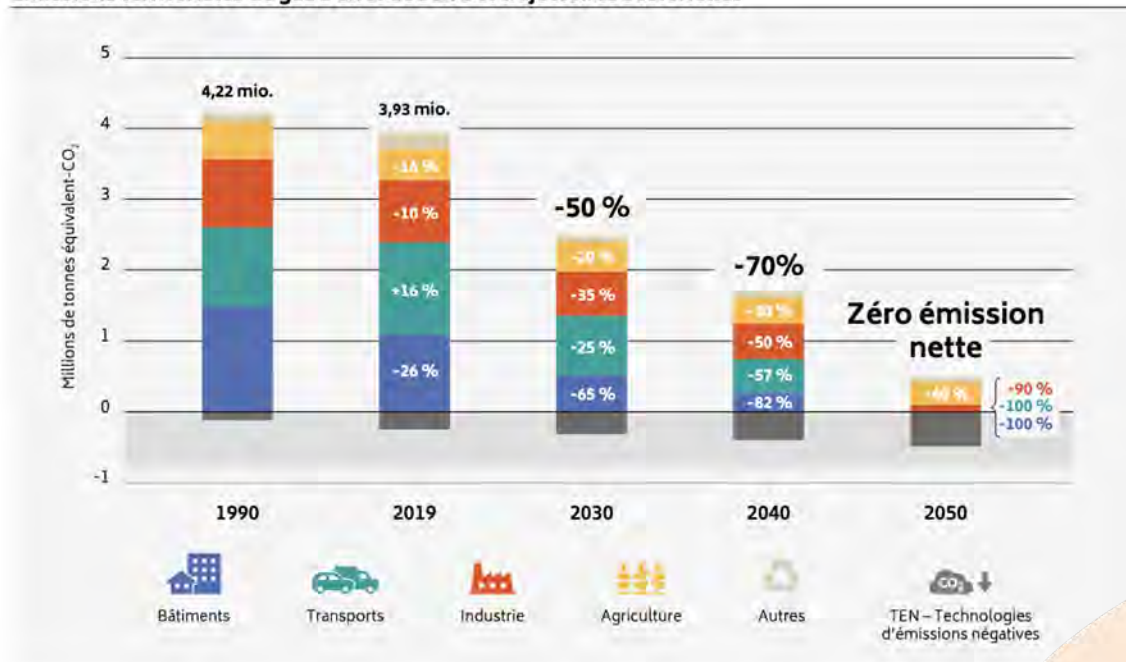
Plan climat Vaudois 2ème génération - réduction :

Objectifs 2030 : **Réduction de 50% des gaz à effet de serre** (réf. 1990)

Zéro émission nette visée en 2050 sur les émissions territoriales

Objectifs indicatifs en 2030, 2040 et 2050 pour le bâtiment (énergie), les transports, l'industrie et l'agriculture

Émissions territoriales de gaz à effet de serre et trajectoires sectorielles



Emissions extraterritoriales :

- Un principe de réduction maximale des émissions extraterritoriales
- Un principe de non-délocalisation des émissions

Niveau cantonal :

Plan climat Vaudois 2ème génération – adaptation :

Adaptation aux changements climatiques :

- ✓ Préparer les systèmes humains (santé, économie...)
 - ✓ Préserver les systèmes naturels (biodiversité, forêts, eau...)
- Un défi collectif : communes, entreprises, citoyen·nes doivent s'engager !

Réduire l'exposition

Il s'agit de réduire la présence de personnes, écosystèmes, infrastructures, biens ou ressources naturelles dans des zones où ils sont susceptibles de subir des dommages dus aux aléas climatiques.

Augmenter la résilience

Il s'agit d'augmenter la capacité des systèmes sociaux, économiques ou environnementaux à faire face aux changements climatiques, à y réagir et à supporter les coûts importants associés.

Réduire la vulnérabilité

Il s'agit de réduire la prédisposition des personnes, écosystèmes, infrastructures, biens et ressources naturelles à subir des dommages, en tenant compte de leur sensibilité, fragilité ou incapacité à faire face aux changements climatiques ou à s'y adapter.

Mais aussi ... des obligations constitutionnelles pour les communes

Constitution du Canton de Vaud

- **Art. 52b**

Dans l'exercice de leurs tâches, l'Etat et les communes veillent à la protection du climat et luttent contre le réchauffement climatique et les dérèglements qu'il génère.

- **Art. 179b**

Dans l'exercice de leurs tâches, l'Etat et les communes doivent atteindre la **neutralité carbone d'ici à 2050** au plus tard. A cette fin, ils élaborent des plans d'action avec des objectifs intermédiaires pour 2030 et 2040.

La loi-cadre sur la durabilité et le climat précisera la mise en œuvre des obligations pour les communes

Le PECC, une manière simple de poser une politique publique climatique dans votre commune

Le Plan énergie et climat communal (**PECC**) est un programme de soutien technique et financier du Canton de Vaud. Il est destiné **aux communes sans personnel dédié aux questions d'énergie et de climat.**

- ✓ Poser des **objectifs** pour la réduction des gaz à effet de serre (GES) ainsi que pour l'adaptation et la protection des écosystèmes face aux changements climatiques
- ✓ Répondre aux enjeux environnementaux à **l'échelle communale**
- ✓ Faciliter la **prise de décisions** en matière d'énergie et de climat sur **quatre ans et au-delà.**



Le canton met à disposition des communes un modèle de plan climat adapté, des outils pratiques, un catalogue de fiches-actions et de formations, ainsi que des subventions pour un accompagnement ad hoc.

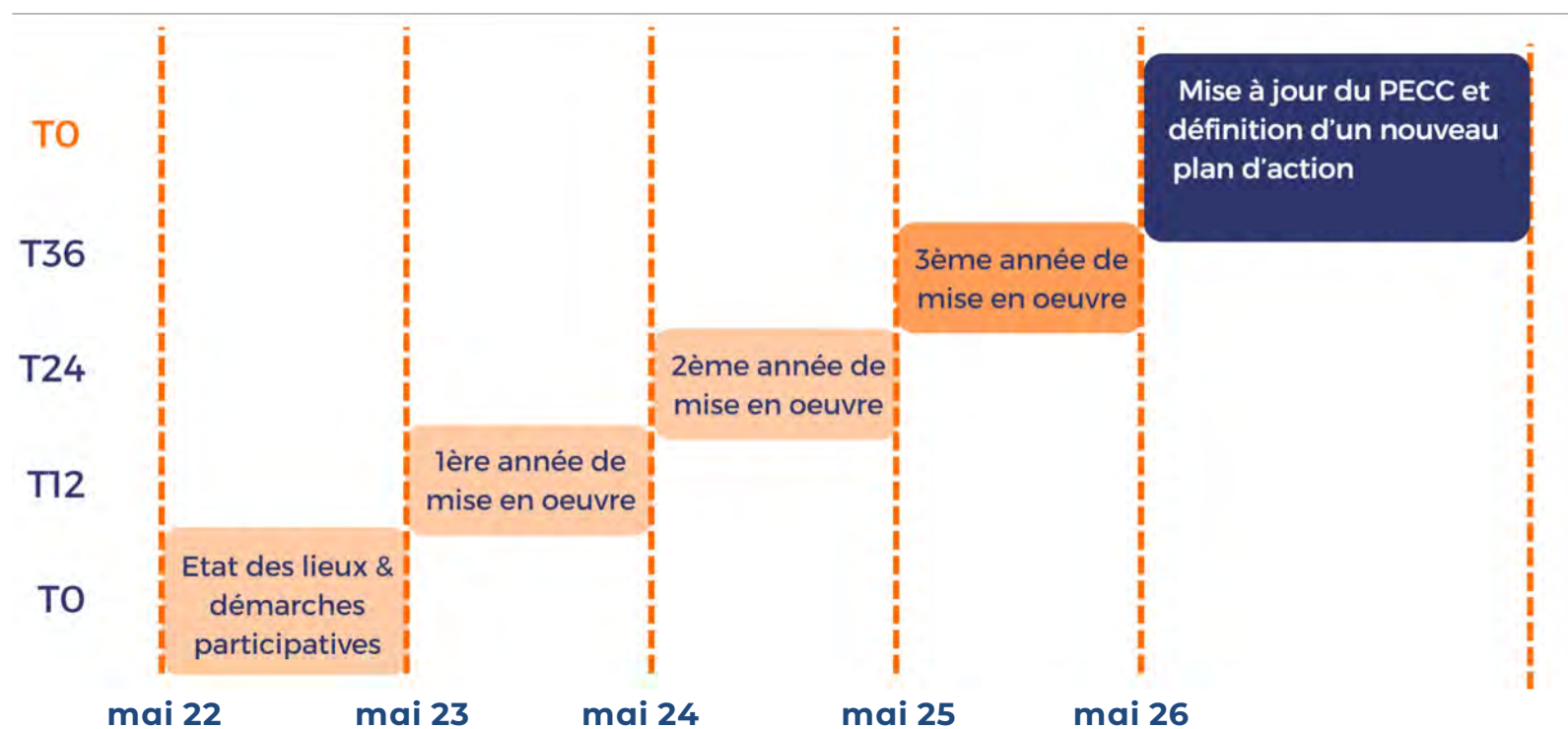
Rappel du calendrier du PECC

Un processus itératif en quatre phases



Où en est votre Commune ?

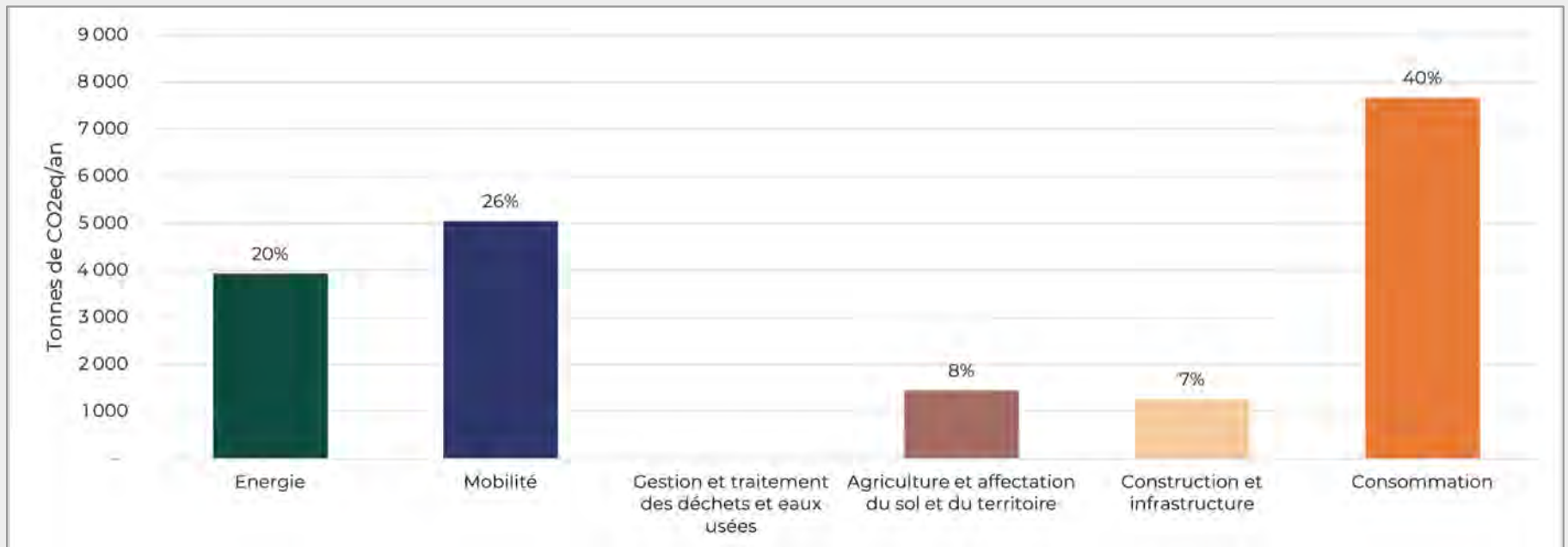
En mai 2022, la Municipalité a pris la décision de s'engager dans un **Plan énergie et climat communal** – PECC – pour les quatre années, afin **de répondre aux enjeux climatiques** de manière résolue et cohérente.



**Rappel de l'état des lieux
et des résultats
de la démarche participative**

Territoire de Bassins (2019)

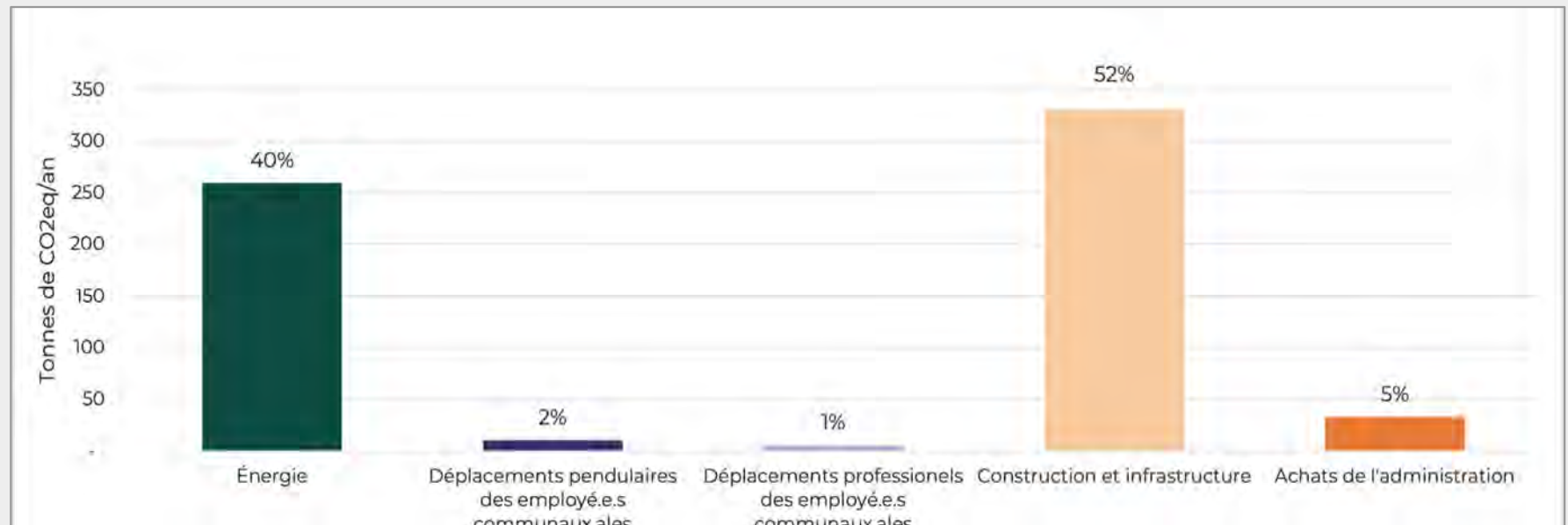
- Émissions totales : **19'300 t CO₂eq**
 - Par habitant-e par an : **13,8 t CO₂eq**
- correspond à ~7 aller-retour GVA-NYC par hab/an en classe économique.
- Le bilan comprend les émissions directes (5'900 t CO₂eq - 30 %) et les émissions indirectes (13'400 t CO₂eq - 70 %).



Administration communale de Bassins (2019)

- Émissions totales : **640 t CO₂eq**
- Par ETP par an : **39,3 t CO₂eq**

Il se divise en émissions directes (80 t CO₂eq - 12%) et en émissions indirectes (560 t CO₂eq - 88%).



La Commune de Bassins appartient à la zone géographique du plateau. Les évolutions climatiques attendues, les enjeux et les risques liés, sont comparables à ceux des autres communes situées au sein de ce périmètre



Doubles enjeux :

- limiter les impacts sur les écosystèmes et la biodiversité
- s'adapter au changement climatique et à ses impacts

La démarche

La démarche c'est fait en deux volet :

- **Un sondage** a été proposé aux habitant-es de mars à mai 2023. A Bassins, 89 personnes y ont répondu. Il a permis de comprendre ce que les citoyens souhaitent voir être réalisées en priorité sur les thématiques du PECC.
- **Une “expo” participative** en présentiel et ouverte à toutes et tous à eu lieu le 3 mai en collaboration avec Le Vaud. Elle a permis de :
 - présenter la démarche ;
 - sensibiliser la population aux thématiques et aux enjeux du PECC
 - de récolter les envies et idées des habitant-es.

Les résultats - Mesures principales proposées

Energie :

- Faciliter la rénovation énergétique des bâtiments (E10)
- Développer la production d'électricité photovoltaïque (E15)
- Réduire les éclairages nocturnes (E12)

Biodiversité :

- Renforcer la biodiversité dans les espaces publics (plan de gestion des espaces verts, arborsier, diminution des herbicides, etc.)(C17)
- Protéger les sols (C22)

Consommation :

- Promouvoir l'alimentation durable, locale et de saison (T9)
- Plus de possibilité de recycler et composter au centre du village (T6)
- Lieu à la déchèterie dédié à la récupération / atelier réparation et troc d'objets, meubles, habits encore utilisables (T6)

Mobilité :

- Améliorer les cadences des transports publics et les liaisons de bus au sein du village pour accéder à la gare de Bassins

Plan d'action validé par la Municipalité

Plan d'action de Bassins

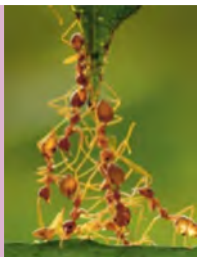
Thème	Objectifs	N° des fiches d'action
Transversal (min. 4 fiches)	Impliquer la population dans l'élaboration et la réalisation des actions mises en place par la Commune Montrer l'exemple soutenir des actions durables et la consommation responsable	T1 : "Commission PECC" T2 : " Fonds énergie et durabilité" T4 : " Participation citoyenne" - Commune T6 : "Réduire, réutiliser et recycler les déchets " - Commune
Energie & mobilité (min. 3 fiches)	Atteindre une part d'énergie renouvelable de 35 % dans la consommation d'énergie (chaleur et électricité) Réduire la consommation énergétique de la commune de 35 % par rapport à 2019	E13 : "Planification énergétique" - Commune E12 : "Réduire la consommation de l'éclairage public" E15 : "Développer la production photovoltaïque" - Commune
Adaptation aux changements climatiques (min. 3 fiches)	Augmenter la résilience et l'adaptation des écosystèmes du territoire communal aux effets liés aux changements climatiques Favoriser la biodiversité régionale sur le 90% des espaces verts et des bâtiments communaux	C17 : "Renforcer la biodiversité" - Commune C18 : "Identifier et lutter contre les espèces exotiques envahissantes" - Commune CAutre : Gestion durable des forêts (Bassins)

**mesures réalisées
et en cours**

Le actions mises en oeuvre et en cours transversales

n°1

Attribuer un rôle à la commission du Conseil communal et l'animer.



- Commission créée
- Gestion du fonds à l'énergie renouvelable et développement durable
- **Consultation** régulière

n°2

Créer un fonds pour l'énergie, le climat et/ou la durabilité



- Approbation du préavis et du règlement par le Conseil Communal
- **Gestion du fonds** par la commission du Conseil Communal
- **Alimentation** continue du fonds

n°4

Favoriser l'engagement et la participation de la population



- Population consultée lors du **lancement du PECC**
- Séance **Group-It** organisée pour la population
- **Stand d'informations Cosedec** à la déchetterie
- Journée d'inauguration de la **ressourcerie**
- Sensibilisation aux **espèces exotiques envahissantes**

n°6

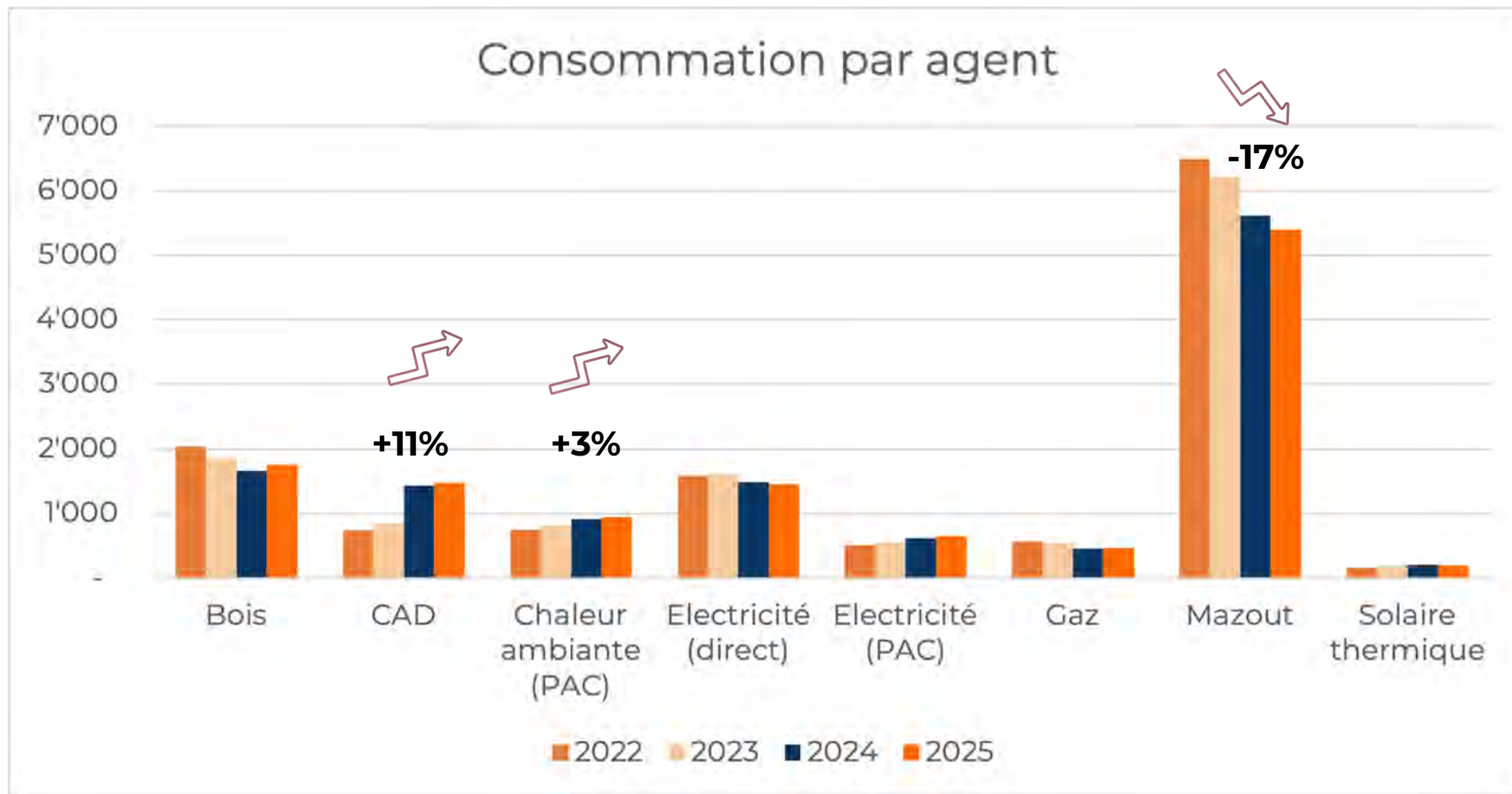
Réduire, réutiliser et recycler les déchets



- Mise en place de la **ressourcerie**
- Mise en place de la nouvelle **signalétique**
- Directive pour la **gratuité** des déchets encombrants, inertes, bois usagé et ferraille
- **Formation** du personnel auprès de Cosedec

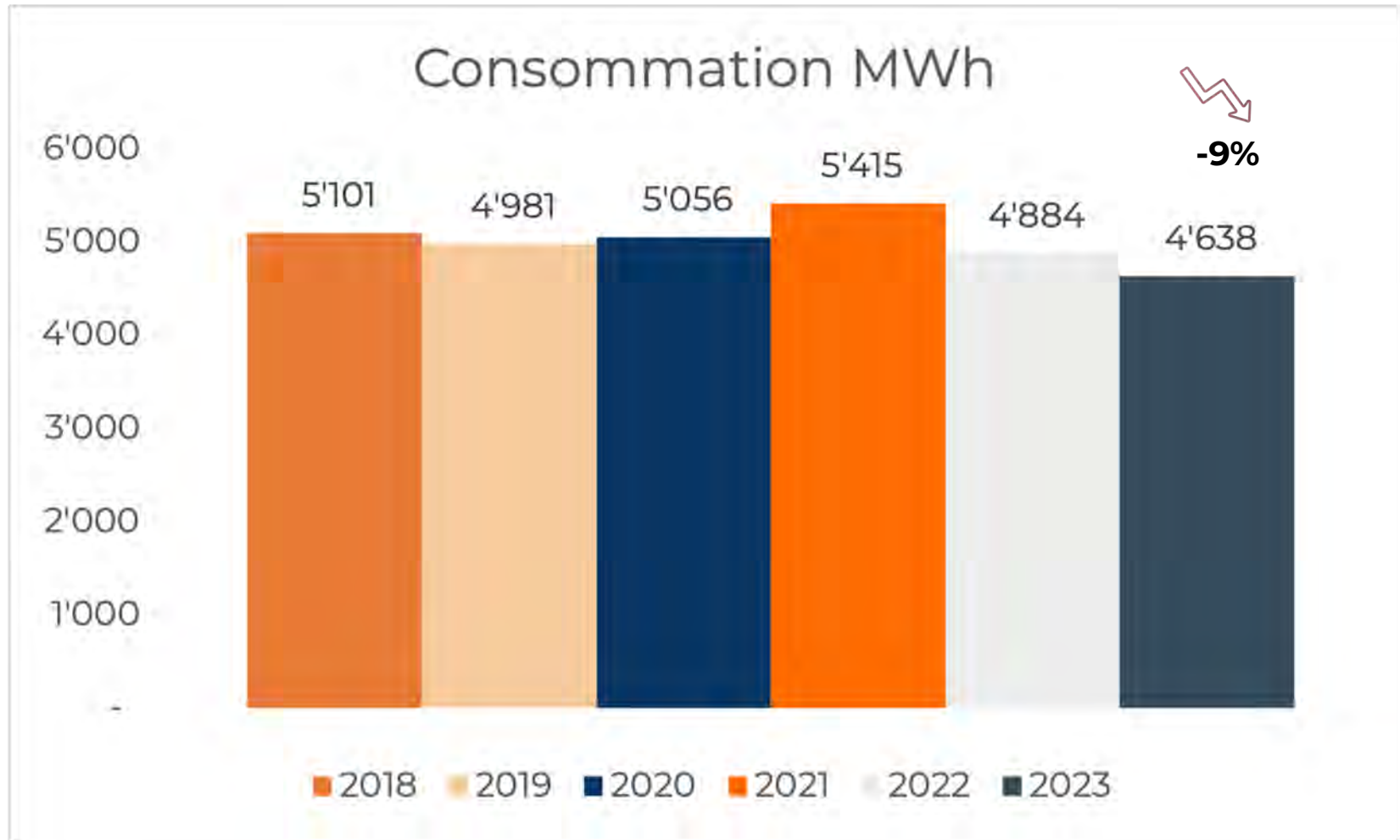
Les actions énergie au fil des 4 ans
Des résultats encourageants

Consommation par agent (chaleur)



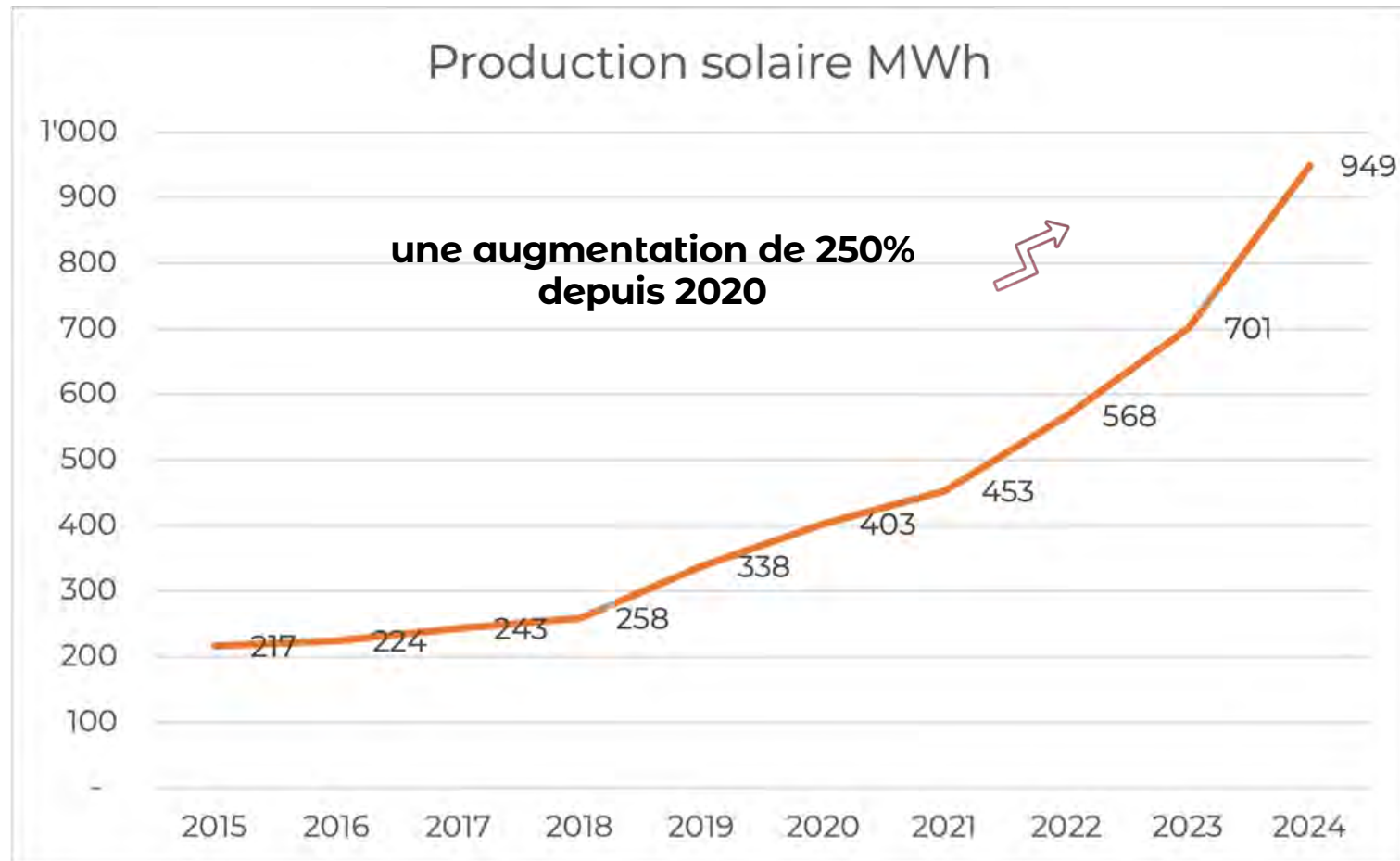
Les actions énergie au fil des 4 ans
Des résultats encourageants

Consommation électrique totale



Les actions énergie au fil des 4 ans
Des résultats encourageants

Des résultats encourageants : production solaire (électricité)



**La Municipalité vous remercie pour
votre participation
et votre engagement**

Nos coordonnées



www.eqlosion.ch



christelle.giraud@eqlosion.ch



sophie.reusse@eqlosion.ch

+41 78 607 95 35